



ARRONDISSEMENT DE
LIEGE

PROVINCE DE
LIEGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 23 janvier 2025

Présents : MM.

Jérôme COCHART

Serge ERNST, Anne DE LAVAREILLE, Arnaud LECLERCQ, Victor ZINNEN, Jean Marie LACROIX

Simon BEBRONNE, Christophe BERTHO, Xavier BOURDOUXHE-NÉLISSEN, Charly DEDÉE, Julie FERRARA, Arnaud GARSOU, René

GOREUX, Marie GREFFE, ~~Ismail KAYA~~, Laurent MÉDERY, Caroline PETIT, Christophe RENERY, Marie SIMON, Charline VAN SNICK,

Nicolas WEBER, Florence WESTPHAL

Isabelle RENWART

Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président

Échevins

Conseillers

Présidente du CPAS

Directrice générale

2^{ème} objet : DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2024-2030.

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement l'article L1123-27, §1^{er} qui impose au Collège de soumettre au Conseil communal, dans les deux mois après la désignation des échevins, une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;

Vu ses délibérations du 2 décembre 2024 procédant à l'installation des Conseillers communaux, du Bourgmestre et des Echevins ;

Vu la déclaration du Collège telle que reprise en annexe ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE par treize voix pour et neuf abstentions (BERTHO C., BOURDOUXHE-NÉLISSEN X., FERRARA J., GARSOU A., GOREUX R., GREFFE M., MEDERY L., RENERY C. et WESTPHAL F.) :

Article 1 : d'adopter la déclaration de politique communale du Collège communal pour la législature 2024-2030, telle que reprise en annexe.

Article 2 : cette déclaration sera publiée conformément aux prescrits de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et mise en ligne sur le site internet de la commune.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS.

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

Le Président,
(s) Jérôme COCHART.

Le Bourgmestre,



AVIS DE PUBLICATION

Le 23 janvier 2025, le Conseil communal a approuvé la déclaration de politique communale du Collège communal pour la législature 2024-2030.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette déclaration est déposé à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY. Il est également publié dans son intégralité sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le 27 JAN. 2025

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,


Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,


Jérôme COCHART